

ARRETE N°2019-08 du 29 MAI 2019

**RELATIF A LA PROCLAMATION DES RESULTATS A L'ELECTION DES REPRESENTANTS  
DES ETUDIANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE PARIS**

**Scrutin des 21 et 22 mai 2019**

**L'administratrice provisoire de l'Université de Paris,**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu le décret n°2019-209 modifié du 20 mars 2019 portant création de l'Université de Paris et approbation de ses statuts ;  
Vu l'arrêté n°2019-04 du 15 avril 2019 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils centraux et facultaires de l'Université de Paris ;  
Vu l'arrêté n°2019-06 du 13 mai 2019 relatif à la recevabilité des candidatures à l'élection des représentants des étudiants aux conseils centraux et facultaires de l'Université de Paris ;  
Vu le procès-verbal de résultats du scrutin des 21 et 22 mai 2019 ;  
Vu la consultation du comité électoral consultatif du 29 mai 2019.

**ARRETE :**

**Article 1 - Sont déclarés élus les candidats suivants pour l'élection au conseil d'administration de l'Université de Paris au titre du collège des étudiants (3 sièges de titulaire et 3 sièges de suppléant) :**

Liste : « Bouge Ta Fac avec l'AGEP et tes Assos »

- 1. LENTZNER Emylie (titulaire)**  
1. *DELAGRANGE Nicolas (suppléant)*
  
- 2. MATIGNON Etienne (titulaire)**  
2. *LEDUC Thea (suppléante)*

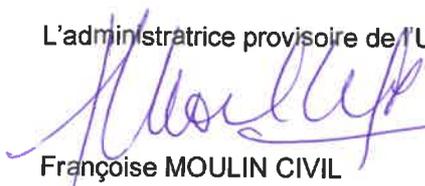
Liste : « Contre la hausse des frais d'inscription et pour préserver notre droit aux rattrapages et à la compensation, je vote UNEF, le syndicat étudiant ! »

- 1. DELEPINE Ghislain (titulaire)**  
1. *BOUDJEMA Salima (suppléante)*

**Article 2 - L'administratrice provisoire et le directeur général des services préfigurateur de l'Université de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à la connaissance des intéressés par tout moyen approprié.**

Fait à Paris, le 29 mai 2019

L'administratrice provisoire de l'Université de Paris



Françoise MOULIN CIVIL

Transmis au rectorat le : **29 MAI 2019**

Affiché le : **29 MAI 2019**